

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 15 novembre 2023

PRÉSENTS : M. Le Président, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme CASTERA,
Mme MAZILIÉ, Mme ZINT,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MOLINA, Mme MAURIN, Mme VANCAUWENBERGE,

Délibération n° 02-15112023

OBJET : Attribution du marché public concernant le service de livraison de repas en liaison froide à l'intention des personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées et/ou dont l'état de santé est momentanément déficient, résidant sur la commune de LONS.

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale annonce qu'une consultation relative au marché cité en objet a été lancée selon une procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 - 3° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président du CCAS précise qu'il s'agit d'un marché passé sur le fondement d'un accord-cadre d'une durée ferme d'un an à compter du 14 décembre 2023, reconductible 2 fois 1 an sur décision expresse du CCAS. Ce marché sera exécuté par émission de bons de commande, avec un nombre minimum de repas à livrer établi à 7 500 et un maximum établi à 21 500 par an.

Après analyse des propositions reçues sur la base des critères de choix définis dans le règlement de consultation, Monsieur le Président du CCAS annonce que le marché peut être attribué à l'entreprise AVS/A VOTRE SERVICE à Pau.

Monsieur le Président du CCAS demande aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de signer ce marché public avec la société AVS/A VOTRE SERVICE.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISENT Monsieur le Président à signer le marché public relatif au service de livraison de repas en liaison froide à l'intention des personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées et/ou aux personnes dont l'état de santé est momentanément déficient, résidant sur la Commune de Lons avec la société AVS/A VOTRE SERVICE, dans les conditions prévues ci-dessus.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président du CCAS,


Nicolas PATRIARCHE